

CONSEIL INTERCOMMUNAL ASR

Préavis No 02/2018 - Gestion 2017 Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner le rapport de gestion 2017 de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR).

Dans sa séance du 24 avril, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 15 mai en présence d'une délégation du Comité de direction. Étaient présents : MM : Bernard Degex (président Codir), Arnaud Rey-Lescure (membre Codir), Jean-Pierre Taverney (membre Codir), Frédéric Pilloud (directeur ASR), Major Ruben Melikian (commandant police riviera), Capitaine Michel Rouiller (chef des services généraux), M. Marc François (responsable d'exploitation Ambulance Riviera), Major François Fleuti (commandant Protection civile), Major Cédric Fagherazzi (commandant SDIS Riviera), ainsi que Mme Isabelle Henny (responsable des finances), et M. Dario Piras, (responsable des ressources humaines).

Les membres de la Cogest remercient la délégation pour sa disponibilité et la qualité des réponses apportées.

Membres de la Cogest

Prénom et nom	Commune	24 avril 2018	15 mai 2018
A.Grivel	Blonay	Excusé	Excusé
Ph. Mercier	Chardonne	Présent	Présent
H-J Müller-Hermann	Corseaux	Rempl. J. Marmier	Présent
T. Ribeiro	Corsier	Excusé	Excusé
M. Badoud	Jongny	Excusé	Présent
R.Urech	La Tour-de Peilz	Présent	Présent
Y.Hess	Montreux	Présent	Présent
P-A Besson	St-Légier	Présent	Présent
Ch. Ming	Vevey	Excusé	Présent
A.Koschevnikov	Veytaux	Présent	Présent

Les questions soulevées et les réponses figurent en pages suivantes.

Questions au Comité de direction

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 24 avril 2018 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

4.Direction

- **P.21 Ressources humaines** Quelles sont les solutions à envisager pour rendre l'ASR attractive au niveau Police, (salaires ou autres) ?

Réponse :

Le Comité de direction et la Direction sont particulièrement à l'écoute de l'ensemble du personnel de l'ASR, dont celui du service de police. Les attentes et besoins des collaboratrices et collaborateurs ont été confirmés lors de l'enquête de satisfaction sur le climat de travail menée en fin d'année 2017.

Une réflexion plus large sur la politique des ressources humaines (PRH) a été amorcée notamment dans le cadre d'un mandat confié à l'Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP). En étroite collaboration avec la Délégation du Personnel de Sécurité Riviera, un groupe de travail pluridisciplinaire (task force) a été mis sur pied, afin de plancher sur de potentielles améliorations des conditions de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ASR. Les résultats seront connus en octobre 2018.

D'autre part, une mesure de revalorisation salariale transitoire du personnel policier a d'ores et déjà été portée au budget 2019. En fin d'année 2018 et sur la base du fruit des démarches initiées, le Comité de direction et la Direction prendront les décisions nécessaires en vue d'une amélioration progressive de leurs conditions salariales, en lien avec le paysage policier vaudois, ceci dans l'attente d'un statut unifié répondant à la Loi sur l'Organisation policière vaudoise (LOPV)¹. De plus, il y a aura également lieu d'adapter les grades de manière cohérente par rapport aux fonctions et responsabilités confiées.

Les conditions de sécurité et santé au travail seront également prises en compte, notamment au niveau de la formation et de la mise à disposition de matériel performant, en adéquation avec les besoins du terrain. De plus, en raison des modifications statutaires de la Caisse de pension (CIP), un concept pour nos policiers « seniors » est en cours d'élaboration, visant à leur offrir la possibilité de bénéficier d'un cahier des charges et d'un horaire allégés, leur permettant ainsi de continuer à travailler avec leurs unités respectives, tout en les appuyant efficacement. Dans le même ordre d'idée, un concept « sport et santé » pourrait voir le jour, afin d'orienter également nos efforts sur la prévention de la santé de l'ensemble de notre personnel.

Depuis quelques mois, nous avons procédé à une refonte de nos processus de sélection, en ciblant d'avantage nos efforts sur les profils de compétences, ainsi qu'en incluant le personnel de terrain lors des entretiens. Nous avons également mandaté de nouveaux partenaires externes, dont leur expertise nous amène déjà une grande valeur ajoutée. En outre, un nouveau processus de détection des potentiels est également en cours d'élaboration, ce qui nous permettra ainsi d'assurer efficacement la relève, tout en fidélisant d'avantage notre personnel.

¹ Article 52 de la LOPV du 1.1.2012 stipule que le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil, dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la présente, les dispositions légales nécessaires à la mise en vigueur du statut unifié des policiers. Plus de 6 ans après, en date du 24.4.2018, une motion a été déposée par Monsieur le Député Stéphane Balet « Pour une mise en place rapide d'un statut unifié pour tous les corps de police du canton de Vaud ».

A terme, ces différents éléments appelleront vraisemblablement une adaptation du Statut du personnel de l'ASR, datant de sa création en 2007. Il convient de préciser qu'il devra être harmonisé avec une PRH contemporaine, promulguant la cohérence, l'équité et la transparence.

- **P.25** : *les Avants étant une petite communauté, il est facile d'identifier le récipiendaire de l'acte de poursuite. Est-ce normal ?*

Réponse :

Pour le lecteur averti, il y a effectivement une possibilité de faire une relation peu heureuse entre la carte synoptique et une personne. A l'avenir, elle ne figurera plus dans ce rapport.

6. Services généraux

- **P.53 (tableau du bas)** : *Quelles sont les raisons de l'explosion des cas entre 2016 et 2017 (domaine privé) qui passent de 1'620 à 2'445 ?*

Réponse :

Les dénonciations à la Commission de police concernant le domaine privé sont liées à des parcelles mises à ban par la Justice de paix et pour lesquelles les propriétaires et les ayants-droit dénoncent les infractions constatées sur leur domaine privé. Ces infractions sont liées essentiellement à des interdictions de stationner et parfois de circuler. L'évolution est due à une augmentation des dénonciations et également au changement du programme de gestion des contraventions intervenu au 1^{er} janvier 2017, qui a obligé le service à neutraliser la saisie des dénonciations, pour l'année 2016, au 30 novembre.

- **P.55** *Qui contrôle l'application de la LADB ? Il semble que certains articles de ladite loi ne soient pas strictement appliqués (choix des vins offerts).*

Réponse :

Le Département de l'économie de l'innovation et du sport (DEIS), Police cantonale du commerce, est chargé de l'application de la LADB. Celle-ci exerce la haute surveillance en matière de licences et de retrait de ces dernières. Elle procède à de fréquents contrôles, tant au niveau des établissements que des manifestations.

Sécurité Riviera, Police du commerce, exerce les compétences communales en matière de surveillance des établissements conformément à l'article 47 LADB. A cet effet, elle procède à des inspections régulières et collabore activement avec la Police cantonale du commerce.

Dans le cadre des obligations faites par la LADB aux tenanciers d'établissements, l'art. 41 al. 2 LADB dispose notamment que l'octroi d'une licence avec alcool oblige à proposer du vin vaudois. Il s'agit de l'unique règle en matière de choix des vins. Les différents contrôles effectués démontrent qu'il s'agit d'une des règles les plus observées de la LADB.

Sur le nombre d'établissements de la Riviera, il n'est jamais totalement exclu que l'un ou l'autre échappe à la vigilance de la Police du commerce ou plus particulièrement qu'il ait été déclaré conforme sur ce point et puisse ne plus l'être quelques temps plus tard. Les manquements constatés sont plutôt relatifs à l'offre de boissons minérales ou à l'obligation d'un prix inférieur.

Signalisation, question générale :

- *Il semble que la signalisation des travaux soit parfois déficiente.*

Réponse :

L'ASR est sous contrat de prestations avec les villes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey, s'agissant de la signalisation. Les prestations liées aux chantiers sont :

- Participation aux différentes séances de chantier qui touchent la voie publique ;
- Contrôle la mise en place de la signalisation des chantiers (déviation – fermeture – stationnement) ;
- Contrôle les dispositifs déployés (sécurité sur la voie publique) ;
- Préavis pour tout chantier sur le domaine public ;
- Information des perturbations routières liées aux chantiers, aux autorités, aux services concernés et citoyens via le site Internet.

Dans le cadre des travaux, le secteur de la signalisation collabore activement avec les services concernés des communes, l'inspecteur régional des chantiers et le maître de l'ouvrage en vue de la mise en place et du respect de la signalisation de chantier sur toute la durée de celui-ci. Il n'est pas rare, que lors des vérifications d'usage, des mesures complémentaires soient demandées selon la nature des travaux. Relevons que, couramment, la signalisation de chantier suit l'évolution des travaux et, de ce fait, peut être déplacée.

Une attention particulière est communiquée régulièrement lors des séances de chantier.

Le service gère, en particulier, la signalisation de déviation en cas de fermeture de route.

- *L'ASR est-elle habilitée à intervenir et quelle est sa responsabilité ?*

Réponse :

L'ASR est habilitée à contrôler et intervenir pour toute signalisation installée sur le domaine public et le service Signalisation intervient régulièrement auprès d'entreprises qui ne respectent pas les normes en vigueur. En cas de négligence, la responsabilité serait reportée sur le maître de l'ouvrage.

- *Les panneaux indiquant les manifestations ne sont pas toujours retirés en temps utile.*

Réponse :

Pour les manifestations importantes telles que Montreux Jazz Festival, Marché de Noël, etc., le retrait de la signalisation se fait par étape et par priorité. Un effort particulier est chaque fois porté en vue de réduire au minimum ces interventions. Toutefois, dans le même temps, le service doit garantir les prestations pour d'autres manifestations ou besoins exprimés.

- *L'ASR est-elle systématiquement informée des travaux et de leurs éventuelles restrictions en termes de circulation ?*

Réponse :

L'ASR est informée par l'intermédiaire des services communaux concernés, des permis de fouilles et d'occupation du domaine public délivrés par les communes au travers du portail Cartoriviera. Elle collabore avec les services communaux et informe tous les partenaires au moyen d'un mail d'information « Travaux-Perturbations ». Toutes les restrictions entraînant une fermeture de route ou une déviation de trafic sont reportées sur la plateforme Cartoriviera.

- **P.64, 65,69 ,71** : *quelles sont les nombres d'heures dévolus au contrôle ?*

Réponse :

Le tableau qui figure ci-dessous renseigne utilement sur le nombre d'heures dévolues :

	Contrôle du stationnement	Surveillance des espaces verts	TOTAL
Montreux	6'801	2'393	9'194
Vevey	8'487	990	9'477
La Tour-de-Peilz	2'199	350	2'549
Blonay	562	96	658
St-Légier	398	Pas prévu dans contrat prestations	398

Conclusions

A l'unanimité des membres présents, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2017

Vu le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2017 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



P-A Besson

St-Légier, le 18 mai 2018